



Présents : Mmes BARBIEUX Albane, TENDRON Christine, MM. MARCHISET Christian, MARACHE Gilles, BONET Gérard, BOSSONG Antoine, JAMEUX Didier et BOSSONG Dominique

Absents excusés :

- Mme BAUDVIN Virginie (pouvoir à M. BONET Gérard)
- M. ZUCCHINI Matthias (pouvoir donné à M. BOSSONG Antoine)

Absente :

Secrétaire de séance : BARBIEUX Albane.

Ordre du jour

- 1 Délibération pour demande de subvention au Conseil Départemental de Côte d'Or pour les travaux de restauration des extérieurs de l'église (annule et remplace la délibération du 19 mars 2024)
- 2 Délibération pour attribution de la prime du pouvoir d'achat de la secrétaire de mairie,
- 3 Délibération pour validation de la liste d'entreprises proposée par l'architecte en charge des travaux de l'église,
- 4 Questions diverses

oooOOOooo

Approbation du dernier procès-verbal.

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2024, le Conseil Municipal valide ce dernier et signe la feuille d'émargement.

- 1 **Délibération pour demande de subvention au Conseil Départemental de Côte d'Or pour les travaux de restauration des extérieurs de l'église (annule et remplace la délibération du 19 mars 2024)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de première tranche de travaux de l'église soit la rénovation du clocher pour un montant de 283 515.98 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif "Patrimoine Communal Côte d'Or",
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	283 515.00 €	30 %	85 054.00 €
CD	Sollicitée	200 000.00 €	50 %	100 000.00 €
CRB	Sollicitée	283 515.00 €	4,23 %	12 000.00 €
Autre (à préciser)	Fondation du patrimoine espéré		7 %	20 000.00 €
TOTAL DES AIDES			70 %	197 054.00 €
Autofinancement		283 515.00 €	23 %	66 461.00 €



République française
Mairie d'URCY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du mercredi 17 avril 2024 à 19 heures
Convocation 11 avril 2024



- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale de l'église St Médard

2. Délibération pour attribution de la prime du pouvoir d'achat de la secrétaire de mairie,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une Prime de Pouvoir d'Achat (P.P.A.) pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Cette P.P.A. fait suite au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023,

Ce décret prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et les groupements d'intérêt public, à l'exception de ceux de l'Etat et relevant de l'article L. 5 du code général de la fonction publique, peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, après avis du comité social compétent.

Il prévoit dans la fonction publique territoriale, par catégorie de bénéficiaires, les conditions d'éligibilité et les modalités de versement de cette prime.

Le décret définit l'employeur compétent pour le versement de la prime.

Il fixe le montant maximum dans la limite duquel les organes délibérants déterminent le montant de cette prime en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le plafond de rémunération pour l'éligibilité au dispositif étant fixé à 39 000 euros bruts.

Il précise les éléments de rémunération exclus de l'assiette de la rémunération prise en compte pour déterminer l'éligibilité à la prime et le montant versé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de la Prime de Pouvoir d'Achat à l'agent.

3 Délibération pour validation de la liste d'entreprises proposée par l'architecte en charge des travaux de l'église,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la clôture de l'appel d'offres pour les travaux extérieurs de l'Eglise Saint Médard située à URCY.

Après dépouillement des offres, Monsieur Simon BURI, architecte en charge de l'opération a fait parvenir l'analyse suivante :

Lot	Intitulé	Estimations en € HT	Entreprises proposées	Montant des offres mieux-disantes en € HT	Écart en %
1	Maçonnerie / Pierre-de-Taille / Enduits	354 650,00 <i>dont T.F. = 149 350,00</i>	HORY-MARCAIS	318 966,43 <i>dont T.F. = 136 023,27</i>	
2	Couverture tuiles plates et Inox	134 600,00 <i>dont T.F. = 46 100,00</i>	LES CHARPENTIERS DE BOURGOGNE	141 277,19 <i>dont T.F. = 60 481,93</i>	
3	Charpente bois	57 600,00 <i>dont T.F. = 12 100,00</i>	DULION	90 152,60 <i>dont T.F. = 19 907,50</i>	
4	Menuiserie bois	46 500,00 <i>dont T.F. = 46 500,00</i>	Serge JEANGIN	10 795,00 <i>dont T.F. = 10 795,00</i>	
5	Serrurerie	21 100,00 <i>dont T.F. = 0,00</i>	Serge JEANGIN	26 560,00 <i>dont T.F. = 0,00</i>	
6	Paratonnerre	7 000,00 <i>dont T.F. = 7 000,00</i>	FROTEY	5 000,00 <i>dont T.F. = 5 000,00</i>	
	Montant Total de base	621 450,00 <i>dont T.F. = 261 050,00</i>	-	592 751,22 <i>dont T.F. = 232 207,70</i>	- 5% - 10%
	Montant Total avec les imprévus de 10%	683 650,00	-	652 026,34	- 5%

Pour info, les offres les + hautes = € (+ -%)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'étude financière présentée et valide les montants.



4 Questions diverses

Aucune questions diverses.

La séance est levée à : 20 heures

La secrétaire de séance
Albane BARBIEUX

Le Maire
Christian MARCHISET

Date de publication :

Approbation

Date :

Nombre de votants :

- Pour.....
- Contre :.....
- Abstention.....

Annotations si besoin :

.....

.....

La secrétaire de séance
Albane BARBIEUX

Le Maire
Christian MARCHISET

Date de publication :